

Installation de Radio France Place Granvelle - Transfert de la Fédération des Oeuvres Laiques (FOL) et de la Croix Rouge - Lancement de l'opération - Adoption des projets

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour l'installation de la station de Radio France à Besançon, la Ville avait mis à sa disposition un bâtiment situé dans l'enceinte de la Citadelle, par bail commercial des 14 et 16 janvier 1986, pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} octobre 1985. Ce bail n'a pas été renouvelé en 1994 en raison des changements à intervenir dans les modalités d'exploitation de la Citadelle.

L'exploitation touristique de la Citadelle a en effet été confiée à une SEM et, dans ce cadre, le développement des activités et la mise en valeur du site impliquaient des modifications importantes d'accès et d'usage des lieux. En particulier, les esplanades et cours intérieures doivent être inaccessibles aux véhicules dans la journée, ce qui est de nature à compromettre gravement le fonctionnement de la station de Radio France, autorisée auparavant à faire circuler et stationner ses automobiles et camions à l'intérieur de la Citadelle. De plus, le patrimoine bâti doit être, à terme, restitué en totalité à l'activité touristique.

Après de longues négociations, il a donc été prévu de procéder au relogement de Radio France sur un autre site bisontin, dans un bâtiment municipal, place Granvelle. Les modalités financières de l'indemnité due à Radio France font l'objet de négociations à l'heure actuelle. Celles concernant la nouvelle location seront précisées ultérieurement au Conseil Municipal. Mais il est impératif pour Radio France de pouvoir démarrer les travaux d'aménagement des locaux de Granvelle dès le 1^{er} juillet 1998, pour occuper les lieux le 1^{er} janvier 1999.

Dans ce bâtiment, place Granvelle, sont actuellement logées deux associations : la Fédération des Oeuvres Laiques du Doubs ainsi que la Croix Rouge. Il importe donc de procéder également au transfert de ces deux associations dans d'autres lieux, afin de libérer totalement l'immeuble place Granvelle fin juin 1998.

Il est envisagé de reloger la Fédération des Oeuvres Laiques dans l'ancienne école primaire Victor Hugo, dont l'activité s'est arrêtée à la fin de l'année scolaire 1995-1996 et qui a été désaffectée depuis (décision du Conseil Municipal du 4 novembre 1996).

La Croix Rouge, quant à elle, sera accueillie dans l'immeuble communal sis 19 rue Renan. Elle y occupera le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage ; la FEN (qui utilise actuellement le 1^{er} étage de l'immeuble) sera maintenue 19 rue Renan mais se verra attribuer la partie en façade du bâtiment donnant sur la rue Renan sur trois niveaux (rez-de-chaussée, 1^{er} étage, 2^{ème} étage).

La translation des différentes associations nécessite d'importants travaux de restructuration et/ou d'aménagement.

Le présent projet, élaboré par les services techniques municipaux, concerne :

1/ Le transfert des locaux de la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs (FOL) dans l'immeuble situé 7, place Victor Hugo comprenant :

A/ des travaux intérieurs :

- Réfection de la couverture du bâtiment
- Remplacement partiel des menuiseries extérieures
- Mise en conformité «incendie et accessibilité» des locaux
- Aménagement des locaux (bureaux, archives, salle de réunion) représentant 323 m² de surface utile.

B/ des travaux extérieurs :

- Aménagement de la cour
- Création d'un accès véhicules dans la cour
- Reprise des divers réseaux (Assainissement, EDF, eau, PTT,...)

Ces travaux sont estimés à 1 250 000 F.

2/ Le transfert de l'école de la Croix Rouge dans l'immeuble situé 19, rue Renan :

A/ des travaux intérieurs :

- Remplacement partiel des menuiseries extérieures
- Mise en conformité «incendie et accessibilité» des locaux
- Aménagement des locaux (bureaux, archives, salle de réunion) représentant 510 m² de surface utile (380 m² pour la Croix Rouge et 130 m² pour la FEN, qui occupe déjà les locaux)

B/ des travaux extérieurs :

- Aménagement de la cour
- Reprise des divers réseaux (Assainissement, EDF, eau, PTT,...)

Ces travaux sont estimés à 1 850 000 F.

La Croix Rouge participera à hauteur de 350 000 F aux travaux du propriétaire, sous forme d'un fonds de concours.

3/ Aménagement de Radio France Besançon dans les anciens locaux de la FOL et la Croix Rouge après leur transfert respectif

Il s'agit des travaux à la charge du propriétaire :

- remplacement des menuiseries extérieures
- mise en conformité de la chaufferie
- modification du branchement électrique
- remplacement partiel des planchers
- réalisation de cloisons d'isolement coupe-feu.

Ces travaux sont estimés à 700 000 F TTC.

En conclusion, l'estimation globale de cette opération s'élève à 3 800 000 F TTC, hors indemnité d'éviction.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet,
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation et au règlement des travaux, après la procédure normale d'appel d'offres (y compris les travaux supplémentaires), ceci dans la limite des crédits à inscrire au budget 1998, au chapitre 90.653.2313 - 98011 (33000),
- solliciter les participations financières des éventuels partenaires publics et privés,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations et des subventions dès réception des décisions attributives, en recettes au chapitre 90.653.1321.1322.1323.98011 (33000) et en dépenses au chapitre 90.653.2313.98011 (33000),
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

«M. BONNET : Monsieur le Maire, pourquoi n'avoir pas envisagé d'utiliser l'ancienne école Victor Hugo, à autre chose en particulier en matière d'artisanat et de métier de l'art pour rester dans le cadre de CHORUS ? C'est un peu dommage.

D'autre part, je voulais savoir ce qui est envisagé pour la cour de ce bâtiment. Sera-t-elle maintenue telle qu'elle est ou va-t-on en profiter pour développer la place Victor Hugo ? Se pose aussi la question de l'avenir de cette place que j'ai déjà évoqué. Les habitants du quartier s'interrogent et on n'a pas de réponse.

M. LE MAIRE : Nous n'avons pas de réponse à vous apporter pour l'instant car nous devons encore traiter avec la FOL pour leur installation et leur demander ensuite comment ils vont fonctionner au niveau de la cour de l'école Victor Hugo. Cela m'étonnerait qu'on puisse en faire des places de parking, je ne crois pas que cela soit possible. Donc réponse négative.

Sur la première partie de votre intervention, on aurait pu tout imaginer. Mais il fallait surtout que Radio France parte de la Citadelle car sa présence entraîne des complications, au niveau des entrées notamment. Donc depuis longtemps on lui recherchait un site nouveau. Un accord a été trouvé sur celui-là et je crois qu'il faut savoir en profiter. On me dit à l'instant que la cour de l'école est sur une ancienne cave, ce qui soulèverait de plus des problèmes de résistance».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.